

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de HERICY/ SEINE	Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Départementale 39 SNCF Corbeil Essonnes à Montereau	17	+ 980	18	+ 200	4 1	30 300	

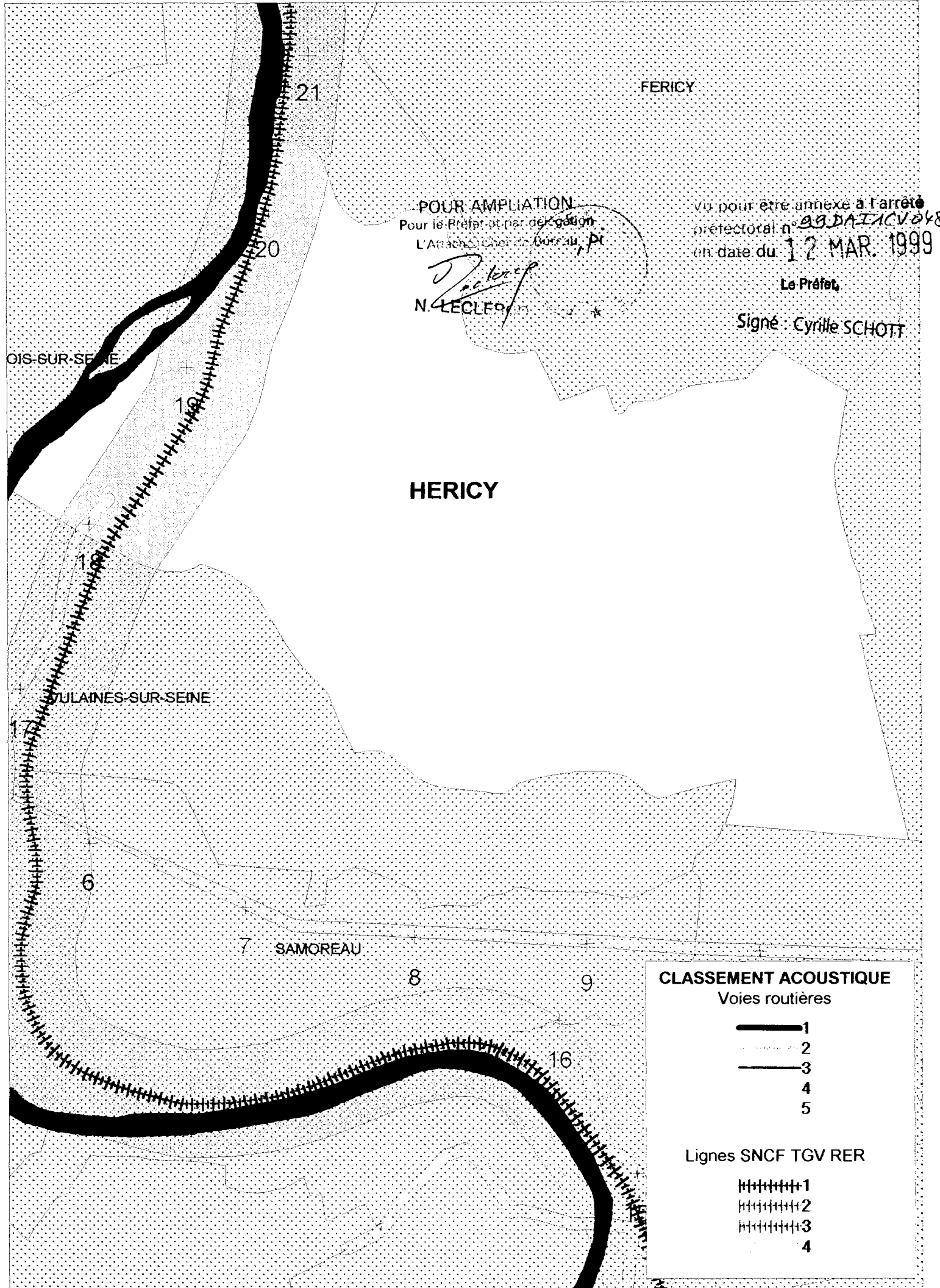
Vu pour être annexe à l'arrêté
 préfectoral n° 99 DAJ ACV048
 en date du 12 MAR 1999
 Le Préfet,

POUR AMPLIATION
 Pour le préfet et par délégation

L'Adjoint, Chef de Bureau, p.i.

Signé : Cyrille SCHOTT

ANNEXE 3 : PLAN



POUR AMPLIATION
 Pour le Préfet et par délégation
 L'Attaché d'Etat de Bureau, pi

N. Leclercq
 N. LECLERCQ

vu pour être annexé à l'arrêté
 préfectoral n° 99.DAT/ICV 048
 en date du 12 MAR. 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières

- 1
- - - 2
- 3
- 4
- 5

Lignes SNCF TGV RER

- ||||| 1
- ||||| 2
- ||||| 3
- ||||| 4